



MAIRIE DE PARNES :

mairiedeparnes@wanadoo.fr / 0344499114

Maire

Pascal LAROCHE

Secrétariat

Régine POTARD

Parnes, le 12 juin 2021

Objet : compte rendu de la réunion de travail du lundi 7 juin en Mairie

Madame, Monsieur,

Comme convenu, vous trouverez ci-dessous le compte rendu de la réunion de travail du lundi 7 juin à laquelle participaient l'ensemble des conseillers municipaux et l'entreprise Free représentée par Mesdames Delphine TURPIN (Déploiement Réseau Nord) et Evelyne VANDENBERGHE (Chargée de Relations Collectivités Territoriales), ainsi que Monsieur Roger MENN (chargé de la téléphonie mobile au sein du SMOTHD (Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit), ce syndicat nous a permis l'installation de la fibre optique.

Pascal LAROCHE demande à Mr MENN de bien vouloir expliciter l'intervention de Free sur notre commune. Ce dernier précise qu'en date du 26/12/2020 l'arrêté ministériel indique que Parnes est en zone blanche avec obligation de couvrir les sites suivants : Mairie, place Saint Josse, moulin de Chaudry, les Godebins, Launay.

D'autre part, il est à noter l'arrêt progressif de la RTC (Réseau Téléphonique Commuté : téléphone filaire) à partir d'octobre 2023. Cependant cela ne signifie pas la fin du réseau cuivre. Les prises en T seront toujours fonctionnelles pour les technologies XDSL, mais cesseront progressivement d'être alimentées électriquement : il sera nécessaire d'avoir un équipement spécifique branché.

L'arrêté ministériel donne obligation aux opérateurs de proposer aux collectivités en zones blanches l'installation d'une antenne relais 3 G et 4 G, sachant qu'à ce jour la 5 G ne nous concerne pas, celle-ci étant réservée aux secteurs à forte densité de population.

Actuellement, avec nos téléphones mobiles et dans certains secteurs de la commune, le réseau est faible voire inexistant selon les heures.

Au vu de l'utilisation que nous faisons de nos téléphones mobiles, le nombre de communications par seconde ne pourra que se multiplier, avec la conséquence d'une réception de plus en plus mauvaise ; d'où la classification de Parnes en zone blanche.

De plus, Mr MENN nous précise qu'un refus d'installation d'une antenne relais sur Parnes entraînera une disparition du classement du village en zone blanche au profit d'une autre commune, avec impossibilité de revenir sur cette décision avant plusieurs années.

En tout état de cause, les opérateurs sont tenus de rendre opérationnelles les installations dans les 24 mois qui suivent la parution au journal officiel du dit arrêté ministériel (26/12/2020). Les installations liées à cet arrêté devront donc être en fonctionnalité au plus tard le 26/12/2022.

En ce qui concerne les ondes émises par ces antennes, elles seront sur les mêmes bornes de fréquence qu'un micro-onde, qu'un réseau wifi, ou que les nombreuses antennes relais déjà en place sur le territoire national. Aucune étude scientifique n'a prouvé leur nocivité.

Après la présentation de Mr MENN, Pascal LAROCHE demande à l'entreprise FREE de bien vouloir nous exposer la pré-étude faite sur Parnes. Deux sites ont été retenus pour être étudiés avec la mise en place d'une antenne tubulaire soit sur le site du Château d'eau (hameau d'Aincourt, hauteur 30m) soit sur le site de Launay (hauteur 42m). Cette antenne tubulaire sera peinte afin de s'intégrer dans l'espace boisé. Le coût d'une installation est de 150.000€ supporté par l'entreprise Free avec un contrat de location de 12 ans (renouvelable par période de 6 ans). Le montant du loyer annuel est de 1.500€.

Le site de Pierrepont n'ayant pas été listé dans l'arrêté ministériel l'entreprise Free n'a pu étudier l'implantation d'une antenne relais sur ce secteur.

Pascal LAROCHE précise que l'installation d'une antenne sur la hauteur d'Aincourt impliquerait la démolition du château d'eau aujourd'hui inutilisé, le coût de cette destruction s'élèverait à 20.000€ supporté par la commune. En revanche, une installation d'une antenne sur Launay n'entraînerait aucune dépense communale.

A la suite de cette intervention, Pascal LAROCHE redonne la parole à Madame TURPIN (FREE) : celle-ci précise qu'une antenne placée à Launay pour une hauteur de 42m offrirait une bonne réception sur l'ensemble du territoire communal, alors qu'une antenne située à l'emplacement du château d'eau ne permettrait pas une bonne réception sur Pierrepont.

Pascal LAROCHE remercie l'entreprise Free et Mr MENN pour leurs interventions ; avant de passer aux questions-réponses il précise que le conseil municipal devra se positionner sur un avis favorable ou non à cette installation sur l'emplacement du château d'eau.

En cas d'avis favorable, l'entreprise FREE devra élaborer un document d'information mairie qui sera à disposition du public pendant l'été. Dès septembre, l'entreprise organisera une permanence en mairie pour recueillir les avis de chacun. Durant cette période une demande d'autorisation d'urbanisme sera déposée en mairie.

En cas d'avis défavorable, l'entreprise FREE aura la faculté de se rapprocher du propriétaire du terrain situé à Launay en suivant les mêmes démarches administratives (l'entreprise FREE organisera une permanence en mairie et demandera une autorisation d'urbanisme).

A la suite de ces propos le maire donne la parole aux conseillers municipaux :

Mr VUILLERMOZ est opposé à l'installation d'une antenne sur le haut d'Aincourt et indique que cet avis est partagé par nombre d'habitants du hameau. Pascal LAROCHE lui précise, en effet, que plusieurs mails sont arrivés en mairie expliquant leur opposition à cette installation. Mr ARDANA attire l'attention des membres du conseil sur les difficultés, voire l'inexistence de réseau sur Pierrepont avec les conséquences en cas d'urgence sur la voie publique (pompiers, Samu...) : sachant que dans ce secteur il n'y a aucun réseau. Mr DUMONTIER partage entièrement l'avis de Mr ARDANA. Mr FERET et Mr BOURI sont conscients des difficultés rencontrées sur ce secteur. Mr BOISSEL indique que lors d'un contrôle routier sur la place de l'église la gendarmerie ayant reçu un sms, a dû se rendre sur le parking du cimetière pour avoir une communication vocale.

Pour plus d'informations : liens internet : <https://www.arcep.fr/actualites/les-communiques-de-presse/detail/n/new-deal-mobile-la-4g-pour-tous-les-francais-101120.html>

https://www.arcep.fr/fileadmin/cru-1618480032/reprise/textes/arretes/2020/arr-171220_couverture-ciblee-1ere-liste-2021.pdf

https://www.arcep.fr/uploads/tx_gspublication/rapport-TC-2020-avril2020.pdf

<https://www.arcep.fr/cartes-et-donnees/tableau-de-bord-du-new-deal-mobile.html#CouvertureCiblee>

Avant de clore la séance Pascal LAROCHE propose qu'un conseil municipal se réunisse le lundi 28 juin afin que l'ensemble des élus puissent y participer. Vous trouverez ci-dessous **les photo-montages réalisées par FREE** correspondant à l'installation des antennes sur château d'eau et les hauts d'Aincourt et Launay.

Je reste, bien évidemment, à votre disposition pour tous compléments d'informations.

Le Maire,

Pascal LAROCHE

Prises de vues à proximité du château d'eau

Photomontages 1

Plateau le haut d'Aincourt

Avant travaux



Après travaux : Pylône tubulaire



Photomontages 2 (Château d'eau) Vue du Terrain de Foot

Avant travaux



Après travaux : Pylône tubulaire



Photomontages 3 (Château d'eau) Vue du Cimetière

Avant travaux



Après travaux : Pylône tubulaire



Photomontages 4 (Château d'eau) Route de la Chapelle-en-Vexin

Avant travaux



Après travaux : Pylône tubulaire



Photomontage 5
(Château d'eau)
Vue route du Pont d'Aincourt



AUCUN IMPACT VISUEL

Prises de vues aux abords de Launay

Photomontages 1

Launay

Avant travaux



Après travaux : Pylône tubulaire



Photomontages 2 (Launay) Route Montjavoult/Parnes

Avant travaux



Après travaux : Pylône tubulaire

